



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2021, le Budget Primitif 2021 et le Compte Administratif 2020 disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais : [www.coteaux-bordelais.fr](http://www.coteaux-bordelais.fr)



## **Préambule :**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par le Conseil Communautaire avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Président) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux par opération de la collectivité). Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

## **Contexte :**

Le 4 novembre 2020 a eu lieu en Conseil Communautaire le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à l'élaboration du budget primitif 2021. Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

- Générer des investissements (programme de voirie communautaire, entretien, rénovation et équipement des bâtiments communautaires, aménagement du parc d'activités de Tresses, chemins de randonnées, mobilités alternatives, ...)
- Maintien d'un haut niveau de prestations sociales (portage de repas, transport à la demande, soutien à la mission locale, aides aux familles avec les crèches, les centres de loisirs, ...)
- Maintien d'une dotation de solidarité communautaire reversée aux communes d'un montant élevé
- Stabilité fiscale.

Ce budget est élaboré dans un contexte national et local difficile.

Aussi, conformément aux discussions en Bureau et lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses et maintien de la qualité des services assurés.

Ce travail permet de maximiser la prévision de virement à la section d'investissement.

## Budget Principal

Le Budget Primitif présenté pour l'année 2021 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de **11 204 056 €**, dont **9 259 056 € à la section de fonctionnement** et **1 945 000 € à la section d'investissement**.

Il est important de noter que ce budget est voté avant la clôture de l'exercice 2020. En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, ce budget primitif prend en compte les dépenses et recettes nouvelles, les opérations d'ordre (amortissements). Les restes à réaliser et l'affectation du résultat seront quant à eux intégrés lors du vote du budget supplémentaire.

### I) La section de Fonctionnement

#### a- *Les Dépenses de Fonctionnement*

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL BP + BS +</b>	<b>TOTAL BP 2021</b>
<b>Dépenses - Chapitres budgétaires</b>	<b>DM 2020</b>	
011 - charges à caractère Général	1 536 000,00 €	1 536 000,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	465 000,00 €	500 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 556 000,00 €	2 590 500,00 €
65 - autres charges de gestion courante	3 264 900,00 €	3 455 800,00 €
66 - charges financières	50 000,00 €	32 800,00 €
67 - charges exceptionnelles	46 000,00 €	8 000,00 €
<b>Total Fonctionnement "opérations réelles"</b>	<b>7 917 900,00 €</b>	<b>8 123 100,00 €</b>
022 - dépenses imprévues	520 400,00 €	250 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	810 610,00 €	775 956,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	114 000,00 €	110 000,00 €
<b>Total Fonctionnement autres opérations</b>	<b>1 445 010,00 €</b>	<b>1 135 956,00 €</b>
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>	<b>9 362 910,00 €</b>	<b>9 259 056,00 €</b>

**Le chapitre « charge à caractère général » (1 536K€)** est stable par rapport au budget 2020. Ces montants correspondent en quasi-totalité à des crédits devant être reconduits et / ou augmentés comme l'entretien des bâtiments, de la voirie, la lutte contre les frelons asiatiques, la contribution à des organismes (RGPE, IDDAC, MISSION LOCALE, ...) ou comme ceux relatifs au fonctionnement des ALSH, à l'animation jeunesse (augmentation prévisible du fait notamment des conséquences de l'épidémie de COVID-19), auxquels s'agrègent ceux relatifs à l'action culturelle et sportive.

**Le chapitre des « charges de personnel » (500 K€)** est en légère augmentation pour tenir compte des évolutions des charges patronales et salariales, le recrutement d'un chargé de mission temporaire et de l'emploi d'agents contractuels pour CAP33 (1 chef de centre et 3 animateurs).

**Le chapitre « atténuations de produits » augmente légèrement (2 590 K€).** L'attribution de compensation est fixée à 1 330 K€, et la dotation de solidarité à 521 K€.

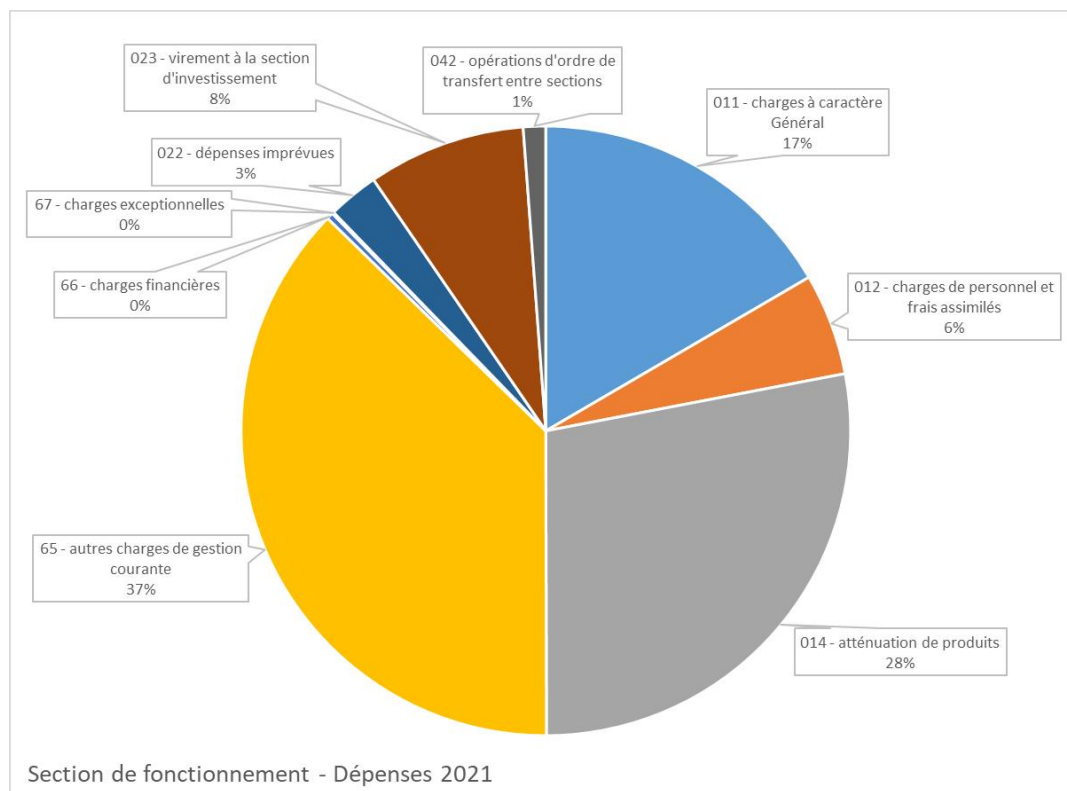
Le FNGIR quant à lui est de l'ordre de 525 K€ et le fonds national de péréquation intercommunale (FNPIC) est estimé à 213 K€ (en attente du montant définitif).

**Le chapitre « autres charges de gestion courante » (3 455 K€)** est en hausse. Ce qui permet de prévoir l'augmentation régulière des cotisations aux organisations syndicales. Elle permet également de disposer d'une réserve pour faire face à d'éventuels besoins des associations. Il est fermement rappelé que la Communauté de communes ne peut pas être tenue tant par les évolutions des conventions collectives que par les engagements que prendraient les associations de façon unilatérale.

La subvention accordée au CIAS est équivalente à 2020 (180 K€) pour permettre la bonne prise en compte des portages de repas, du Transport à la Demande et autres aides.

Il est également prévu l'indemnisation des élus et le versement des charges y afférentes (prévision de 72 K€).

**Le chapitre « charges financières » (32 K€)** prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme.



**b – Les Recettes de Fonctionnement**

Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP + BS 2020	TOTAL BP 2021
002 - Excédent reporté	500 000,00 €	- €
013 - atténuation de charges	5 000,00 €	6 000,00 €
70 - produits des services		1 635,00 €
73 - impôts et taxes	7 659 110,00 €	8 059 788,00 €
74 - dotations subventions et participations	1 193 300,00 €	1 191 133,00 €
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	500,00 €
<b>Total Fonctionnement Recettes</b>	<b>9 362 910,00 €</b>	<b>9 259 056,00 €</b>

L'excédent reporté au chapitre 002 ne sera complété, le cas échéant, que lors du Budget Supplémentaire.

Les atténuations de charges au chapitre 013 (6 K€) correspondent essentiellement à la participation des agents aux frais de tickets restaurant.

Le produit des impôts et taxes (8 059 K€) au chapitre 73 devrait être en augmentation en 2021. La notification de CVAE pour 2021 indique une augmentation de +138 K€ tout comme la TASCOM + 118 K€. Reconduction des montants du BP/BS 2020 pour les autres impôts ou légères augmentations +140 K€ en global.

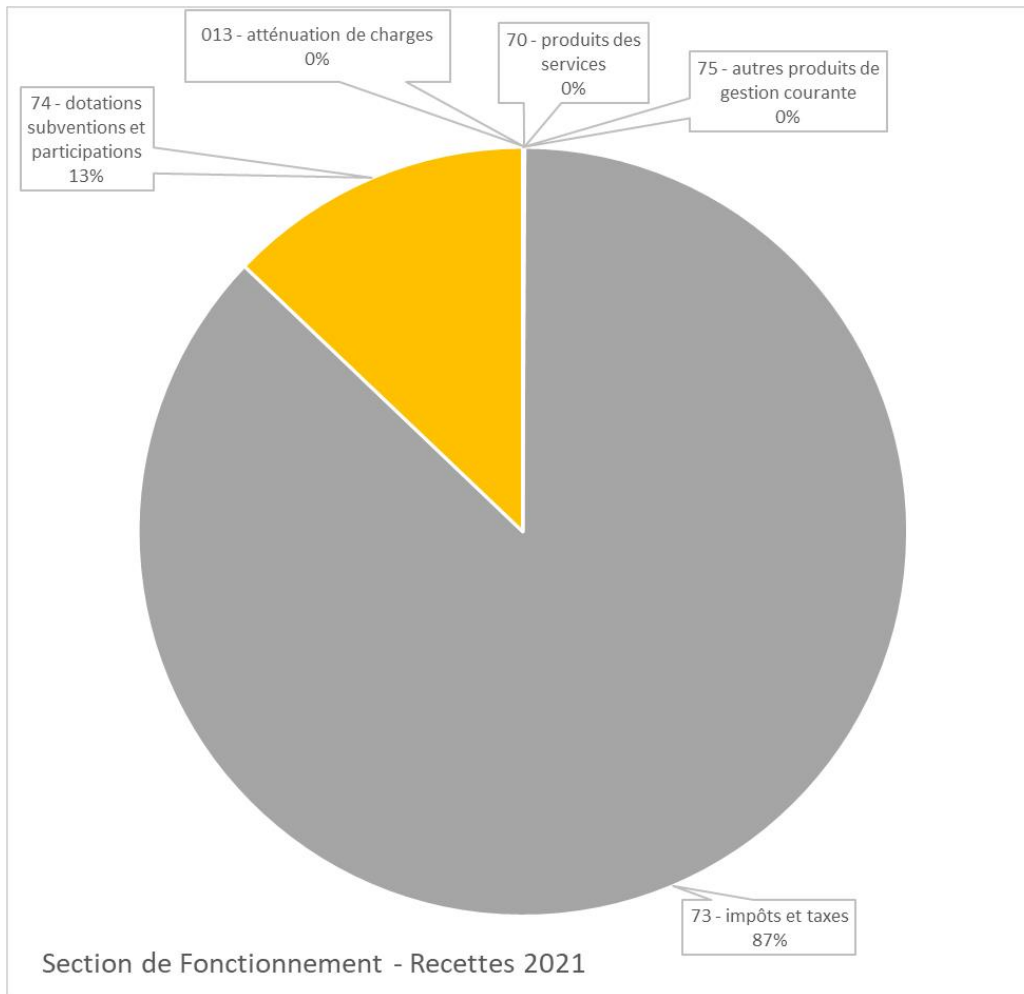
Il est prévu -15 K€ pour la taxe de séjour (répercussions COVID-19).

Au chapitre 74 (1 191 K€), le montant des dotations de l'Etat (< 700 K€) a été reconduit au même niveau de 2020 (en attente montants définitifs).

La participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au fonctionnement des services Enfance-Jeunesse est évaluée à 300 K€ pour 2021, soit – 100 K€ par rapport à 2020 en raison d'une prévision de régularisation sur un trop versé pour le PAJ en 2018 et 2019.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent parfaitement, en dégagant un autofinancement de 1 296 K€.

Après y avoir prélevé les crédits nécessaires au versement de la Dotation de Solidarité, il est possible d'opérer un versement de 775 K€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, bien supérieur aux annuités des emprunts.



## II) Section d'Investissement

Cette section est votée par opération et hors opération.

**a. Les Dépenses d'Investissement par opération**

		Dépenses 2020	Dépenses 2021
Opération	Désignation	BP+RAR+BS+DM	BP
101	Equipement du siège	94 897,77 €	40 000,00 €
102	Zones d'Activités	138 300,21 €	110 000,00 €
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	512 864,69 €	500 000,00 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	181 317,73 €	50 000,00 €
105	Voiries communautaires	1 160 441,29 €	500 000,00 €
106	Chemins / Environnement	40 000,00 €	80 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	100 000,00 €	50 000,00 €
108	Mobilités actives		40 000,00 €
<b>Total des opérations</b>		<b>2 227 821,69 €</b>	<b>1 370 000,00 €</b>

**A l'opération « équipement du siège » (40 K€)** sont prévus des travaux sur la façade, l'évolution du site internet, intranet, extranet, ...

**A l'opération « zone d'activités » (110 K€)** sont prévus la sécurisation et l'aménagement notamment paysager de la Zone d'Activités de Tresses.

**A l'opération « bâtiments » (500 K€)** sont prévus des travaux sur les crèches (Salle de rangement à Petit Prince et parking à Capucine), la reconstruction du CLSH Tresses, ...

**A l'opération « matériels d'équipement » (50 K€)** sont inscrits afin de prévoir d'éventuels aménagements mobiliers dans les structures intercommunales et l'acquisition d'équipement culturel.

**A l'opération « voiries communautaires » (500 K€)** pour 2021, l'effort est maintenu notamment pour réparer le pont à Carignan, finaliser la sortie de la crèche à Salleboeuf,...

**A l'opération « chemins / environnement » (80 K€)** sont prévus pour des réaliser des études et des remises en état. Ces dépenses doivent être intégralement remboursées par le Conseil Départemental.

**A l'opération « Domaine de la Frayse » (50 K€)** sont prévus au cas où des travaux seraient à entreprendre.

**Une nouvelle opération « mobilités actives » (40 K€)** est créée pour effectuer une étude plan vélo, le revêtement d'une voie cyclable, ...)

**b. Les Recettes d'Investissement par opération**

		Recettes 2020	Recettes 2021
Opération	Désignation	BP+RAR+BS+DM	BP
101	Equipement du siège	- €	- €
102	Zones d'Activités	- €	- €
103	Bâtiments communautaires (Rénovation crèches, CLSH Tresses)	408 142,99 €	- €
104	Matériel (signalétique et mobilier CLSH, crèches)	55 682,00 €	
105	Voiries communautaires	- €	- €
106	Chemins / Environnement	- €	80 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	- €	- €
108	Mobilités actives		
<b>Total des opérations</b>		<b>463 824,99 €</b>	<b>80 000,00 €</b>



**c. Les Dépenses d'Investissement hors opération**

Dépenses		2020	2021
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	BP 2021
<b>Chapitre 001 - solde d'exécution de la section</b>		<b>80 871,40 €</b>	
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>567 000,00 €</b>	<b>410 000,00 €</b>
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	380 000,00 €	380 000,00 €
16873	Aire de covoiturage <b>Salleboeuf</b>	157 000,00 €	
168758	Autres groupements <b>THD - GN</b>	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
041/21318	Opération patrimoniales	20 000,00 €	10 000,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	20 000,00 €	5 000,00 €
<b>Chapitre 020 - Dépenses imprévues</b>		<b>227 162,55 €</b>	<b>110 000,00 €</b>
<b>Chapitre 204 - Subvention d'équipement</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
204131	Département (schéma mobilités)	10 000,00 €	
2041581	Bornes électriques avec SDEEG		40 000,00 €
<b>Total hors opérations</b>		<b>925 033,95 €</b>	<b>575 000,00 €</b>

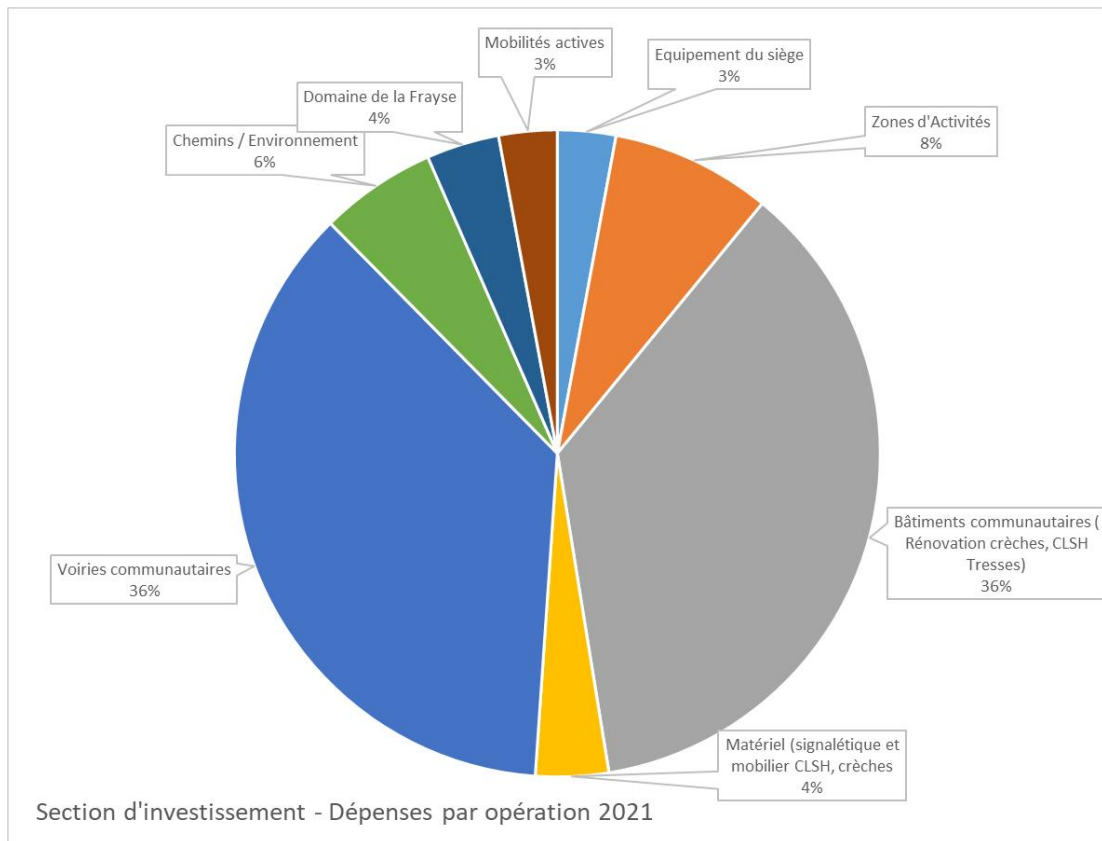
**Le solde d'exécution de la section 001** ne sera renseigné, le cas échéant, que lors du Budget Supplémentaire.

**Le chapitre 16 « Emprunts » (410 K€)** correspond :

- Au remboursement des annuités d'emprunt pour 380 K€. Il est équivalent à 2020.
- Au financement du Très Haut Débit initié par Gironde Numérique pour 30 K€ (paiement 3/18 ans pour un montant total de 530 802 €)

**Le chapitre 041 (15 K€)** correspond à des opérations d'ordre d'intégration de frais d'études ou de publication d'annonces légales, le même montant se retrouve au chapitre 041 côté Recettes.

**Le chapitre 020 « Dépenses imprévues »** est approvisionné de 110 K€.



**d.**

**- Les Recettes d'Investissement hors opération**

Recettes		2020	2021
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	BP 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	810 610,00 €	775 956,00 €
040	Opérations d'ordre	114 000,00 €	110 000,00 €
<b>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...</b>		<b>1 724 420,65 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
10222	FCTVA	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>0,00 €</b>	<b>864 044,00 €</b>
1641	Emprunt d'équilibre	0,00 €	864 044,00 €
<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
041/2031	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	10 000,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	5 000,00 €
<b>Total hors opérations</b>		<b>2 689 030,65 €</b>	<b>1 865 000,00 €</b>

**Le virement de la section de fonctionnement** est prévu à hauteur de 775 K€, il pourra être revu lors du Budget Supplémentaire.

**Le chapitre 040 (110 K€)** comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses (chapitre 042).

**L'article 10222 (100 K€)** correspond au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La collectivité perçoit 16.40% du montant de ses dépenses en investissement et sous certaines conditions.

**Un emprunt de 864 K€** a été inscrit pour équilibrer le budget 2021. Ce montant sera revu lors de la reprise des résultats, au Budget Supplémentaire.

## Quelques ratios de niveau

### Population de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais 2019 : 19 424 habitants.

Les ratios suivants ont été établis en fonction des résultats de l'exercice 2019 et comparent la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais aux collectivités de même strate au niveau régional et national.

	Montant en €	Montant en € par hab pour		
		CC	Région	France entière
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	6.638.974	342	397	375
dont : Produits de fonctionnement réels	6.638.404	342	391	367
.....dont : Impôts locaux	4.857.220	250	293	281
..... Reversements de fiscalité des GFP	-1.847.968	-95	-109	-112
..... Autres impôts et taxes	-87.684	-5	1	1
..... Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1.928.390	99	59	56
..... Dotation globale de fonctionnement	718.724	37	47	49
..... Autres dotations et participations	1.060.951	55	50	46
..... dont : FCTVA	8.537	0	1	1
..... Produits des services et du domaine	2.228	0	36	36
.....dont Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	5	3
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	4.614.553	238	354	334
dont : Charges de fonctionnement réelles	4.559.933	235	328	306
..... dont : Charges de personnel (montant net)	336.083	17	130	122
..... Achat et charges externes (montants nets)	1.223.883	63	80	84
..... Charges financières	52.799	3	6	5
..... Subventions versées	818.478	42	40	32
..... Contingents	2.123.059	109	50	45
Résultat comptable = A - B = R	2.024.421	104	44	41
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2.078.471	107	63	61
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	3.455.256	178	127	133
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	1.079.283	56	34	35
..... Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	1.200.000	62	27	24
..... Autres dettes à moyen long terme	746.326	38	1	0
..... Subventions reçues	148.941	8	20	24
..... FCTVA	204.762	11	11	11
..... Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	0	0
..... Amortissements	54.620	3	21	23
..... Provisions	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires = D</b>	3.471.792	179	134	141
dont : Dépenses d'équipement	2.988.922	154	101	108
..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	388.154	20	21	19
..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme	94.146	5	1	1
..... Reprise sur amortissements et provisions	570	0	0	0
..... Charges à répartir	0	0	0	0
..... Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	16.536	1	7	8
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	-0
Besoin de financement de la section d'investissement	16.536	1	7	8
Résultat d'ensemble	2.007.885	103	36	33
<b>DETTE</b>				
Encours total de la dette au 31 décembre	2.963.036	153	220	197
dont encours des dettes bancaires et assimilées	2.310.856	119	214	193

Le ratio « **encours de la dette/produits** » au 31/12/2019 est de 0.35 (Région : 0.55 / France : 0.53). Cela veut dire, pour la communauté de communes Les Coteaux Bordelais, que 35% des produits annuels permettent de rembourser l'intégralité de la dette.

Le ratio « **encours de la dette/Capacité d'Autofinancement (CAF)** » au 31/12/2019 est de 1.11 (Région : 3.42). Il faudrait donc que la communauté de communes consacre l'intégralité de son autofinancement durant un peu plus d'un an afin de solder sa dette. Le ratio des communautés de communes de la région est d'un peu plus de 3 ans.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : CDC DES COTEAUX BORDELAIS**

**Utilisateur : wscoteauxbordelais ws**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	NOTE_BP21_CDC
Date de la décision :	2020-12-17 00:00:00+01
Objet :	Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique :	033-243301355-20201217-NOTE_BP21_CDC-B F
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-243301355-20201217-NOTE_BP21_CDC-BF-1-1_0.xml	text/xml	989
Nom original :		
002_NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021.pdf	application/pdf	547462
Nom métier :		
99_BU-033-243301355-20201217-NOTE_BP21_CDC-BF-1-1 _1.pdf	application/pdf	547462

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2020 à 12h27min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2020 à 12h27min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2020 à 12h27min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 décembre 2020 à 12h29min11s	Reçu par le MI le 2020-12-17

